Diocèse de Tournai Unité Pastorale Sainte Marie Madeleine Paroisse de Jumet paroissejumet.be paroissejumet@gmail.com Rue de Gosselies 2, 6040, Jumet Tel : 0488 06 16 89

Recommandation des défunts et Toussaint 2025

Les personnes qui désirent faire recommander les défunts de leur famille ou leurs amis peuvent remettre une enveloppe avec les noms et prénoms, en majuscule, des personnes à recommander. **Tous ces noms seront recommandés par famille**, aux offices du 1^{er} et 2 Novembre prochain.

A cette occasion, une offrande pour la paroisse peut être jointe dans l'enveloppe.

Des intentions de messes peuvent aussi être demandées par la même voie ; prière alors de joindre **7 euros** par messe demandée.

Le tout sera remis aux sacristains et sacristines du clocher où vous voulez que la recommandation se fasse **au plus tard le 27 octobre 2025.**

Vous trouverez les feuilles des recommandations sur la table au fond des églises.

Horaire des célébrations de la fête de Toussaint et des fidèles défunts

Samedi 1er Novembre 2025

17h30 : Toussaint + Commémoration des défunts au Chef-Lieu

17h30 : Toussaint + Commémoration des défunts à Lodelinsart-Ouest

Dimanche 2 Novembre 2025

8h30 Toussaint à Gohyssart

11h00 : Gohyssart : Toussaint + Commémoration des défunts

9h30 : Houbois : Toussaint + Commémoration des défunts 9h30 : Docherie : Toussaint + Commémoration des défunts

11h00 : Dampremy : Toussaint + Commémoration des défunts 11h00 : Heigne : Toussaint + Commémoration des défunts 11h00 : Roux : Toussaint + Commémoration des défunts

Pas de messe le 2 novembre à la Bassée

Diocèse de Tournai
Unité Pastorale Sainte Marie Madeleine
Paroisse de Jumet
paroissejumet.be
paroissejumet@gmail.com
Rue de Gosselies 2, 6040, Jumet
Tel : 0488 06 16 89



A remettre au plus tard le 27 octobre 2025 à la sacristine ou au sacristain du clocher où la recommandation est destinée et sera lue.

Recommandation des défunts (Noms et prénoms en	
majuscules)	
·	•
	•
Messes à célébrer pour (date selon les possibilités)	
	•
,	
	•
	•
	•
Ci-joint la somme de euros pour	
messes demandées (7 euros par messe demandée)	